

## BILAN ANNUEL 2022

# Tribunal administratif de Paris



**Jean-Christophe  
DUCHON-DORIS**  
Président du tribunal  
administratif de Paris

“ L’année 2022 a été marquée par le maintien d’un fort volume d’affaires enregistrées et une hausse sensible des affaires jugées. Le délai prévisible moyen de jugement diminue pour la troisième année consécutive.

Il faut relever la place toujours importante des référés (jugements en urgence), près de 5 000 dossiers, concernant des affaires de plus en plus complexes et médiatiques : expulsions d’étrangers accusés de radicalisation, police des manifestations, hébergements d’urgence, atteintes à la liberté du commerce et de l’industrie...



Le tribunal a été tout particulièrement saisi de dossiers concernant la défense de l’environnement, l’invitant à lutter contre les nuisances sonores et lumineuses, à interdire des événements festifs à l’Aquarium de Paris perturbateurs pour la faune ou encore à qualifier de déchets les paillettes et les blocs plastiques...



### Effectifs de la juridiction :

**221**  
personnes dont :  
**91**  
magistrats  
**130**  
agents de greffe  
et aides à la décision

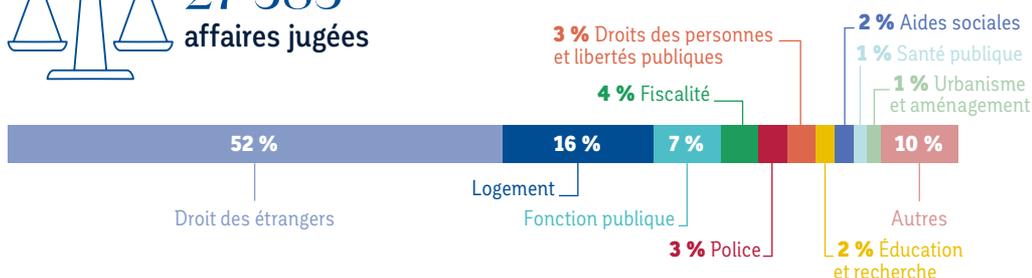
L’effort s’est poursuivi en matière de médiation par l’organisation de réunions avec les différents acteurs institutionnels, ville de Paris, SNCF Réseau et Caisse d’allocations familiales avec laquelle, notamment, a été conclue une convention posant le cadre et les modalités d’une collaboration future en ce domaine.

Enfin, l’année a été particulièrement tournée vers nos partenaires extérieurs, avec la participation à la Nuit du droit, aux Journées du patrimoine, aux rencontres de personnalités invitées par nos Clubs fiscal et droit et littérature. Le tribunal a accueilli des collégiens de Paris et Créteil, des étudiants de Sciences Po, de Polytechnique, diverses universités, des magistrats et délégations étrangères : Cameroun, Ouzbékistan, Pologne, Tunisie...

# 2022 en chiffres



27 385  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Santé publique** : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



4 989

affaires jugées en urgence (référés)

-1 % par rapport à 2021



6 mois et 24 jours

de délai moyen de jugement

-6 jours par rapport à 2021



71,2 %

des recours déposés par téléprocédure

21,6 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



89

médiations engagées

60 % de taux de réussite